

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 18 JUIN 2024 A 19 H 00

Présents : M. Jean-Charles DALLOZ Maire, Mme Marie-Christine LACROIX 1^{ère} Adjointe, M. Thierry DEGEORGE 2^{ème} Adjoint, M. Maurice BONDIER, Mme Catherine CAMPANINI, M. Eric DANJEAN, M. Thierry MICHAUD, M. Bruno MONTEIL, Mme Claire SAURAT, Mme Fernanda TEIXEIRA ;

Absent excusé :

Absent : M. Karim BENHALIMA

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine LACROIX

I – Approbation du précédent compte-rendu à l’unanimité :

II- Achat de terrains :

Monsieur le Maire rappelle la proposition d’achat des terrains à la famille MICHAUD/CHOVELON, il propose de faire une offre à 0.25 € le m2.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et charge le Maire de notifier cette décision aux propriétaires concernés.

Concernant l’achat de la parcelle AB N° 40 « Au village » de M. MONNERET Gérald, parcelle de bois secs et/ou scolytés et vu les travaux à réaliser par la commune pour créer un chemin d’accès, il précise que celui-ci a donné son accord pour prendre à sa charge les frais de notaire.

III – Mur du cimetière :

Le Maire présente un devis de la société EIRL GUILLEMIN Pascal pour la réalisation d’un mur en bloc béton « légo » au cimetière, d’un montant de 20 815€ HT (24 978 € TTC). Les élus se questionnent quant à cette réalisation, ou voir éventuellement la réalisation d’un mur béton « légo » moins haut avec une pose végétale ou métallique sur celui-ci ? Décision ultérieure.

IV –Chemin de Chanon :

Le Maire indique qu’il y a lieu de nommer le chemin d’accès à l’habitation de Monsieur Antoine RUSSO, parcelle au lieu-dit- « Entre Cluze ». Les élus, à l’unanimité décident de nommer ce chemin : chemin « Entre Cluze ». Une pancarte de rue sera installée prochainement.

V –Devis route du Capot :

Le Maire présente un devis de la société EURL BOISSON Christian pour la réalisation d’un enduit bi-couche pour la route du Capot, d’un montant de 44 658.57 € HT (53 590.28 € TTC).

Ce devis de travaux est jugé important, Dans un premier temps, le Conseil Municipal, à l’unanimité décide et en accord avec la commune de JEURRE de réglementer le tonnage et la largeur des véhicules circulant sur cette route, visant à interdire les poids lourds de plus de 3.5 T. Le conseil municipal autorise le Maire à procéder à l’édition d’un arrêté de voirie en collaboration avec la commune de JEURRE. Une étude de réalisation va être lancée, afin de déterminer la réglementation qu’il est possible de mettre en place.

VI – Transfert du budget « EAU » vers le budget « COMMUNE » :

Le Maire rappelle qu’en 2018, un virement exceptionnel de 13 000 € du budget « COMMUNE » vers le budget « EAU » avait été réalisé. Les gros travaux sur le réseau d’eau étant terminés, la possibilité de faire un virement dans le sens inverse « EAU » vers « COMMUNE » pour un

montant supérieur soit 20 000 € sera demandée au Service de Gestion comptable de Saint-Claude.

VII – Locations appartements communaux :

Le Maire informe que la régularisation de l'appartement T3 du chalet est en cours de résolution. Les travaux du T4 au-dessus de la mairie sont terminés, il va également être prochainement proposé à la location.

VIII – Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2023 :

Le Maire présente le RPQS 2023 (Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable) : ce rapport indique une production de 10 174 m³, dont 7 609 m³ vendus aux usagers. Les tarifs sont inchangés soient la part fixe à 40€/an, la part variable à 2,40 € le m³ ; les taxes de l'agence de l'eau : 0.0466 le m³ pour le prélèvement sur la ressource en eau, 0.28 € le m³ pour la pollution domestique ; soit pour une facture type selon l'INSEE de 120m³/an pour un total de 368.39 €.

Le Maire ajoute que ce rapport est consultable à la mairie ou sur le site www.services.eaufrance.fr. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce RPQS 2023.

IX – Fête du village :

Le Maire confirme que la fête du village aura lieu les 27 et 28 juillet 2024.

X – Questions diverses :

- 1) Le Maire fait part de l'opération brioche au profit de l'APEI, celle-ci aura lieu du 14 au 20 octobre 2024.
- 2) Le service « Assainissement » de Terre d'Emeraude Communauté, précise que les travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif ont été réalisés pour 60% des habitations. Les retardataires vont prochainement recevoir un courrier de rappel.
- 3) Les travaux d'aménagement du terrain de pétanque seront opérationnels pour la fête du village. L'ensemble des élus remercie l'Amicale des Boas pour l'achat de ces blocs béton.

Séance levée à 20 h 45
Le secrétaire de séance



Le Maire,
Jean-Charles DALLOZ

